

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
124	93	105
DATE DE CONVOCATION		28/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à 18h30,  
Le Conseil Communautaire de la CARCT s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, à Etampes-sur-Marne,  
sous la Présidence de Monsieur Sébastien EUGÈNE.

Etaient présents :

Conseillers Communautaires Titulaires : ANDRÉ Francis, ARNEFAUX Alain, BAILLEUL Martial, BANDRY Jean-Pierre, BANDRY Didier, BARBIER Maryvonne, BEAUCHARD Jordane, BELIN Patrick, BERECHÉ Jean-Marie, BERGAULT Jean-Paul, BINIEC Françoise, BOCQUET Jean-Pierre, BOHAIN Jean-Claude, BOKASSIA Felix, BONNEAU Chantal, BOUCANT Stéphanie, BOUTEILLER Mauricette, BOUTELEUX Jean-François, BOYOT Jacques, BREME Éric, BRICOTEAU Gérard, BUREL Régis, CLEREN Stéphanie, CORDIVAL Gilles, CRENET Didier, CRESP Alexandre, DALLE Thérèse, DELAMARRE Florence, DIEDIC Nicolas, DOMINGUES Régine, EGLOFF Didier, EUGÈNE Sébastien, FAUVET Christian, FERNANDEZ Didier, FERNANDEZ Françoise, FERRY Sophie, FERRY Xavier, FOULON Didier, FRAEYMAN Fabien, FRAEYMAN Georges, FRÈRE Stéphane, GABRIEL Madeleine, GARCIA Dolorès, GLEIZE Séverine, GUEDRAT Nelly, HAÏ Etienne, HENNIION Philippe, HOERTER Michel, HOUEE Ludovic, JACQUESSON Frédéric, JACQUIN Claude, JADCZAK Jean-Marie, JOURDAIN Gilles, JUILLET Jean-Etienne, LAHOUATI Bruno, LAMBERT Isabelle, LARCHÉ Marie-Odile, LAZARO Patrice, LEDUC Jean-Luc, LÉVÊQUE Yves, MAGNIER Jean-Luc, MANGIN Éric, MOROY Alain, MOROY Françoise, MOYSE Dominique, NAVARRE Alain, PANTOUX Jean-Luc, PARADOWSKI Clément, PASCARD Dominique, PERARDEL-GUICHARD Christine, PIERRON Catherine, PIETKIEWICZ Stéphane, POIX Patrick, POLIN Jean-Pierre, POUILLART Christelle, POURCINE Jean-Marc, RAHIR Brigitte, REDOUTÉ Nathalie, REZZOUKI Mohamed, RICHARD Catherine, RICHARD Pascal, RIMLINGER Francis, SALOT Didier, SAROUL Daniel, SCLAVON Jean-Marc, STRAGIER Véronique, THOLON Natacha, VAUDÉ Gaëlle, VELLY Sandrine.

Conseillers Communautaires Suppléants : DEFOIS Nathalie, DOBSKI Philippe, GODDAERT Jocelyne, HENDRYCKS Claude.

Conseillers Communautaires ayant donné procuration : BOULONNOIS Jacqueline pouvoir à BONNEAU Chantal, BOZZANI Éric pouvoir à POURCINE Jean-Marc, COUTANT Cathy pouvoir à EUGÈNE Sébastien, DICHY-MALHERME Patricia pouvoir à ARNEFAUX Alain, DUPUIS Alice pouvoir à JACQUESSON Frédéric, DUSEK Charles pouvoir à REZZOUKI Mohamed, GIRARDIN Daniel pouvoir à LAHOUATI Bruno, GOBIET Stéphanie pouvoir à BERGAULT Jean-Paul, HAQUET Jérôme pouvoir à REDOUTÉ Nathalie, LEBOULANGER Emmanuel pouvoir à POLIN Jean-Pierre, MILANDRI Mélanie pouvoir à PERARDEL-GUICHARD Christine, SIMON Fariel pouvoir à BOUTELEUX Jean-François.

Secrétaire de séance : MOROY Alain.

**Objet : Délégations de pouvoir du Conseil communautaire vers le Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;  
Vu la délibération n°2024DEL097, en date du 18 mai 2024, portant élection du président ;  
Vu la délibération n°2024DEL099, en date du 18 mai 2024, portant élection des vice-présidents ;  
Vu la délibération n°2024DEL100, en date du 18 mai 2024, portant élection des conseillers délégués ;  
Vu le procès-verbal en date du 18 mai 2024 relatif à l'élection du président, de 13 vice-présidents et de 13 conseillers communautaires délégués ;

Considérant que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 du Code général des collectivités territoriales ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :**

**CHARGE** le bureau, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation :

**En matière de commande publique :**

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et marchés subséquents d'un accord-cadre, ainsi que leurs avenants dont la valeur est :
  - Supérieure à 90 000 euros HT pour les marchés de fournitures, services et prestations ;
  - Supérieure à 200 000 euros HT pour les marchés de travaux.
2. De prendre toute décision pour la constitution de groupements de commandé et signer les conventions afférentes.

**En matière de gestion financière et comptable :**

3. De verser des fonds de concours selon les règles définies par le conseil communautaire.
4. De répartir et verser les subventions inscrites au budget.

**En matière de contentieux :**

5. De conclure toute transaction au sens de l'article 2044 du Code civil dont l'objet est de mettre un terme à un litige né ou à naître et signer les documents afférents ; lorsque leur incidence financière est supérieure à 15 000 euros.
6. De fixer toute indemnité liée au traitement des litiges et des contentieux.

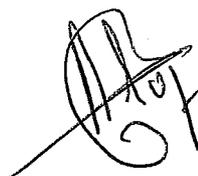
**Autres décisions de gestion et administration générale :**

7. D'approuver les règlements intérieurs des services publics communautaires et des bâtiments communautaires.

**RAPPELLE** que, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

*Pour extrait conforme,*

Le secrétaire de séance,  
Alain MOROY



Le Président,  
Sébastien EUGÈNE



**Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :**

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 105

Majorité absolue : 53

